

Image not found or type unknown



Acquisition immobilière et PACS

Par **Alban85**, le **23/05/2014** à **12:33**

Bonjour,

Mon amie et moi sommes liés par un PACS sans testament.

Nous projettons d'acquérir un bien immobilier.

Je souhaiterai qu'en cas de succession (de l'un ou l'autre), le bien appartienne à 100 % au partenaire survivant. Quels solutions est elle envisageable ? L'acquisition par une SCI dont nous serions les propriétaires faciliterait elle les choses ?

Merci.

Cordialement,
Alban85